

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 11 mars 2021

Point 9 de l'ordre du jour

Tarification 2021 des activités de la *d.school*

Délibération n°21-03-06

Le Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées, considérant l'arrêté du 25 avril 2013 modifié relatif au montant des droits d'inscription à l'École nationale des ponts et chaussées notamment son article 6, après en avoir délibéré, complète sa délibération n°20-11-54 du 27 novembre 2020 conformément au tableau ci-annexé.

Cette délibération fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 11 mars 2021.

Le Président du Conseil d'administration,


BENOÎT DE RUFFRAY

Nombre d'administrateurs présents ou représentés :

POUR :

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

ANNEXE

Tarification 2021 de formations au *design thinking* (complément)

Catégorie d'élèves	Formation suivie ou phase de formation suivie	Droits de scolarité
		2021
7° Stagiaires et participants à des actions de formation continue	Sensibilisation au <i>design thinking</i> (à distance) :	
	<i>Individuels</i>	1 125 € TTC
	<i>Entreprises partenaires, TPE, organismes à but non lucratif</i>	1 350 € TTC
	<i>Entreprises à caractère commercial</i>	1 500 € TTC